


SGA HORIZON 2015



Migrez avec nous vers de nouveaux horizons pour vos placements.

Le SGA HORIZON 2015 est un instrument de dette d'une durée de 4 ans et demi émis par Société Générale Acceptance (SGA) N.V. dont le garant est Société Générale [Moody's Aa2 (négative) et Standard & Poor's A+ (stable)] et distribué en Belgique par Delta Lloyd Bank S.A.

Pas de droit au remboursement de l'intégralité du capital initial sauf si l'indice Euro Stoxx 50 n'a pas baissé de plus de 50% à l'échéance. Risque de crédit sur SGA N.V. et Société Générale S.A. Avant de souscrire, vous êtes invité à prendre connaissance du Prospectus (27.04.2010), des suppléments (17.05.2010, 18.08.2010, 13.10.2010 et 15.11.2010) et des Final Terms (29278/11.3) disponibles dans toutes les agences Delta Lloyd Bank et consultables sur www.deltalloydbank.be/noticesfr.

Prix d'émission (100%) + droit d'entrée (2%). Offre valable jusqu'au 04.03.2011, sauf clôture anticipée.

Ma banque

delta lloyd
à mes côtés BANK

SGA HORIZON 2015

Vous recherchez un investissement à moyen terme qui vous procure chaque année un coupon fixe attractif.

Vous pensez que le marché des actions ne baissera pas de plus de 50% d'ici à 2015.

Pour répondre à vos attentes, Société Générale Acceptance (SGA) N.V. a développé le SGA HORIZON 2015.

Nature de l'investissement

Le SGA HORIZON 2015 est un instrument de dette. En souscrivant à cet instrument, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous payer des montants définis en fonction de l'évolution du sous-jacent. L'émetteur ne s'engage pas à rembourser l'intégralité du capital dans tous les cas à l'échéance finale. En cas de défaut (par ex. faillite) de l'émetteur et du garant, vous risquez de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre le montant investi.

- Le SGA HORIZON 2015 a une durée de **4 ans et demi** et vous donne droit **chaque année** à un **coupon brut fixe de 4,85%¹**!
- En contrepartie de ce coupon attractif, **vous acceptez de courir le risque de perdre une partie (au moins 50%) de votre capital initial²** si, à l'échéance, l'indice Euro Stoxx 50 a baissé de plus de 50% par rapport à son niveau à la date d'émission du SGA HORIZON 2015.

Public cible

Cet instrument de dette s'adresse aux investisseurs expérimentés qui ont une connaissance suffisante pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument complexe (notamment une familiarisation avec l'actif sous-jacent et les taux d'intérêt) et qui acceptent un risque en capital.

Chaque année, un coupon brut fixe égal à 4,85%¹ !

- Vous avez droit à un **coupon brut fixe égal à 4,85%¹** pendant **4 ans et demi**.
- **Au terme des 6 premiers mois**, vous avez déjà droit à un premier coupon brut de 2,53%¹.

A l'échéance...

... vous n'avez PAS droit au remboursement de l'intégralité de votre capital initial² si, à l'échéance, l'indice Euro Stoxx 50 a baissé de plus de 50% par rapport à son niveau à la date d'émission du SGA HORIZON 2015. Dans ce cas, vous subissez une perte à hauteur de la performance négative de l'indice (au moins 50% de votre capital initial²).

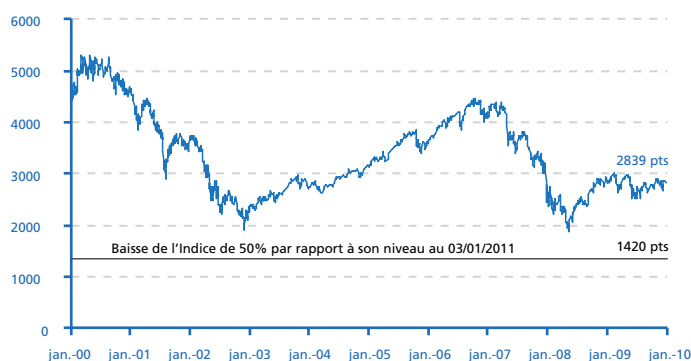
... vous avez droit au remboursement de l'intégralité de votre capital initial² si, à l'échéance, l'indice Euro Stoxx 50 n'a PAS baissé de plus de 50% par rapport à son niveau à la date d'émission du SGA HORIZON 2015.

L'indice Euro Stoxx 50 suit les 50 principales entreprises de la zone Euro, sélectionnées en fonction de leur capitalisation boursière, des volumes de transaction et du secteur d'activité. La pondération géographique et sectorielle de l'Indice reflète fidèlement la structure et le développement économique de la zone Euro.

¹ Taux brut sur base annuelle soumis au précompte mobilier de 15% (sauf modifications légales).

² Hors droit d'entrée de 2%.

Évolution de l'indice Euro Stoxx 50



Source: Bloomberg au 03/01/2011

LES CHIFFRES RELATIFS AUX PERFORMANCES PASSES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS.

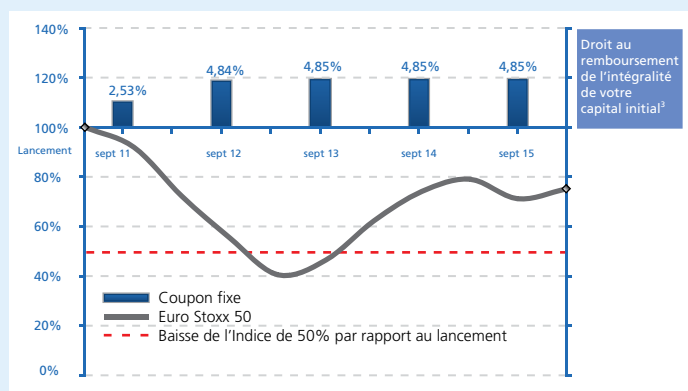
Illustrations¹

- Chaque année, vous avez droit à un coupon brut fixe égal à 4,85%² indépendamment des aléas du marché.
- A l'échéance, le droit au remboursement de l'intégralité du capital initial³ dépend de l'évolution du marché des actions. Vous n'avez pas droit au remboursement de l'intégralité du capital initial³ si, à l'échéance, l'indice Euro Stoxx 50 a baissé de plus de 50% par rapport à son niveau à la date d'émission du SGA HORIZON 2015.
- Ces illustrations ne prennent pas en compte un défaut éventuel de l'émetteur et du garant. Les coupons suivant un défaut sont perdus et la récupération du montant investi est incertaine et pourra dans le pire des cas être réduite à néant.

A l'échéance, l'indice Euro Stoxx 50 a-t-il baissé de plus de 50% par rapport à son niveau à la date d'émission du SGA HORIZON 2015 ?

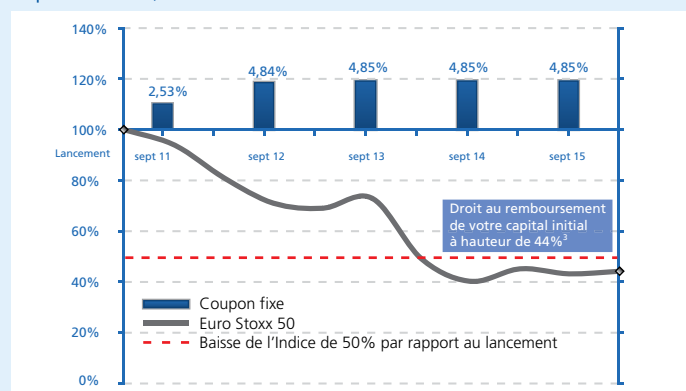
Non !

Dans ce cas, à l'échéance, vous avez droit au remboursement de l'intégralité de votre capital initial³.



Oui !

Dans ce cas, à l'échéance, vous subissez une perte à hauteur de la performance négative de l'indice (au moins 50% de votre capital initial³).



- Au terme des 6 premiers mois, vous avez déjà droit à un coupon brut de 2,53%².
- Chaque année, vous avez droit à un coupon brut fixe de 4,85%².
- A l'échéance, l'indice Euro Stoxx 50 n'a pas baissé de plus de 50% par rapport à son niveau à la date d'émission du SGA HORIZON 2015. Vous avez donc **droit au remboursement de l'intégralité de votre capital initial³**.
- Ceci correspond à un **Taux de Rendement Annuel brut égal à 4,35%⁴**.

- Au terme des 6 premiers mois, vous avez déjà droit à un coupon brut de 2,53%².
- Chaque année, vous avez droit à un coupon brut fixe de 4,85%².
- A l'échéance, l'indice Euro Stoxx 50 a baissé de plus de 50% par rapport à son niveau à la date d'émission du SGA HORIZON 2015. Vous subissez donc une perte à hauteur de la performance négative de l'Indice (-56%) et **n'avez droit au remboursement de votre capital initial qu'à hauteur de 44%³**.
- Ceci correspond à un **Taux de Rendement Annuel brut égal à -10,35%⁴**.

Principaux risques

Risque de capital

Risque de ne pas récupérer la totalité du capital initial à l'échéance. Si, à l'échéance, la performance de l'indice Euro Stoxx 50 est inférieure à -50% par rapport à son niveau à la date d'émission du SGA HORIZON 2015, le capital remboursé sera inférieur au capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, l'investisseur peut perdre la totalité de son capital.

Risque de crédit

L'investisseur est exposé au risque de crédit de l'émetteur, Société Générale Acceptance (SGA) N.V. et Société Générale (qui possède un rating A+ selon S&P et Aa2 selon Moody's), agissant en tant que garant du Titre. En cas de défaut de l'émetteur et du garant (par ex. faillite), l'investisseur risque de perdre l'intégralité ou une partie de son investissement initial ainsi que les coupons annuels.

Une détérioration dans la perception du risque de crédit du garant peut avoir un effet négatif sur le prix de marché du SGA HORIZON 2015. Plus l'échéance est éloignée, plus l'impact potentiel est important.

Risque de volatilité

D'ici à l'échéance, le prix du SGA HORIZON 2015 pourra connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement de l'évolution

du cours du sous-jacent (surtout si celui-ci est proche du seuil de droit au remboursement de l'intégralité du capital initial) et des taux d'intérêts.

Risque de rendement

Le SGA HORIZON 2015 n'offre pas de rendement fixe. Malgré les coupons fixes, l'investisseur ne réalisera pas de rendement positif si, à l'échéance, la performance de l'indice Euro Stoxx 50 est inférieure à -50% par rapport à son niveau à la date d'émission du SGA HORIZON 2015.

L'investisseur ne profitera pas d'une hausse éventuelle de l'indice Euro Stoxx 50. Le Taux de Rendement Annuel brut du SGA HORIZON 2015 ne pourra pas être supérieur à 4,35%⁴.

Risque de liquidité

Pour certains produits, il n'existe pas de marché liquide sur lequel ces produits peuvent être facilement négociés, ce qui peut avoir un impact négatif non négligeable sur le prix auquel ces produits pourront être revendus. Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide. De tels mouvements peuvent avoir pour résultat une moins-value en cas de vente anticipée.

¹ Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale. Données hors fiscalité applicable.

² Taux brut sur base annuelle soumis au précompte mobilier de 15% (sauf modifications légales).

³ Hors droit d'entrée de 2%.

⁴ Droit d'entrée de 2% compris.

Fiche technique

Prospectus

Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Les « Notes » SGA HORIZON 2015 émises par SGA N.V. (Séries 29278/11.3) décrites dans le présent document font l'objet de « Final Terms » (Conditions Définitives datées du 21/01/2011 (les « Final Terms »)) dans le cadre du Debt Issuance Programme Prospectus daté du 27/04/2010 et approuvé par la CSSF comme étant conforme à la directive 2003/71/EC. Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité des Final Terms et du Prospectus (tel que complété par les suppléments (17 mai 2010, 18 août 2010, 13 octobre 2010 et 15 novembre 2010)) et notamment à se reporter à la rubrique « Risk Factors » du Prospectus et à la Part B point 8 des Final Terms. Le Prospectus (tel que complété par les suppléments (17 mai 2010, 18 août 2010, 13 octobre 2010 et 15 novembre 2010)), son résumé en français et les Final Terms sont disponibles gratuitement auprès des agences Delta Lloyd Bank et sur le site www.deltalloydbank.be.

Nom : SGA HORIZON 2015

Code ISIN : XS0557359998

Prix d'émission : 100%

+ Droit d'entrée acquis par Delta Lloyd Bank : 2%

Emetteur : Société Générale Acceptance (SGA) N.V., Antilles Néerlandaises

Garant : Société Générale (Moody's Aa2 (négative), S&P A+ (stable))

Distributeur : Delta Lloyd Bank S.A.

Devise : EUR

Coupure : 1000 EUR

Période de commercialisation : du 25/01/2011 au 04/03/2011 (sauf clôture anticipée)

Date d'émission : 11/03/2011

Date d'échéance : 18/09/2015

Coupon fixe : 4,85%* par an (calculé sur une base annuelle de 360 jours)

Dates de paiement des coupons : 19/09/2011, 18/09/2012, 18/09/2013, 18/09/2014, 18/09/2015

Fiscalité belge : 15% de précompte mobilier sur les coupons versés (sauf modifications légales).

Commissions de distribution : Société Générale paiera à Delta Lloyd Bank S.A. une rémunération annuelle dont on peut valablement estimer que le montant maximum sera égal à 0,81% du montant effectivement placé.

Profil d'investisseur : minimum « Conservative Long Term », en veillant à ce que le pourcentage maximum d'actions du profil soit respecté.

Taxes sur les opérations de bourse : aucune sur le marché primaire et 0,07% sur le marché secondaire (max. 500 EUR)

Sous-jacent : l'indice Euro Stoxx 50 (SX5E)

Code Eusipa : 1230

Service financier : Delta Lloyd Bank S.A.

Listing : Luxembourg

Marché secondaire : dans des conditions normales de marché, la Société Générale fournira un prix indicatif quotidien durant toute la vie du produit avec une fourchette Achat/Vente de maximum 1% par coupure. Pour une transaction Achat/Vente sur le marché secondaire, un montant minimum d'une coupure est requis.

* Taux brut sur base annuelle soumis au précompte mobilier de 15% (sauf modifications légales).

Avis important

Avant tout investissement dans le produit, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Société Générale ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans le produit. Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient donc de vous assurer que vous êtes autorisés à investir dans ce produit. La documentation relative au produit prévoira des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le ou les sous-jacents du produit ou, le cas échéant, la fin anticipée du produit.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la « Regulation S »), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des Etats-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions « offshore » (« Offshore transactions ») avec des « Non US Persons » (tels que ces

termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des « Non US Persons » dans le cadre d'« Offshore transactions » conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière d'un quelconque Etat des Etats-Unis.

Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les gains éventuels peuvent également être réduits par l'effet de commissions, redevances ou autres charges supportées par l'investisseur.

L'indice Euro Stoxx 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. Stoxx Limited et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les titres financiers basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Delta Lloyd Bank n'a qu'une seule volonté, vous apporter aujourd'hui mais aussi et surtout à l'avenir les meilleurs conseils financiers. Votre conseiller Delta Lloyd Bank construit, gère et protège votre patrimoine à vos côtés en vous faisant bénéficier de solutions de placements, crédits et d'assurances simples et concrètes. Afin de vous permettre d'atteindre vos objectifs financiers en toute sérénité.

Delta Lloyd Bank

Avenue de l'Astronomie 23 • 1210 Bruxelles
Tél. 02 229 76 00 • Fax 02 229 76 99

Ma banque

www.deltalloydbank.be

delta lloyd
à mes côtés **BANK**